



Discours de politique Générale : le Premier ministre passe l'économie circulaire des emballages plastiques au hachoir

[Paris, le 1 février 2024] Le 30 janvier 2024, dans son discours de politique générale, le Premier ministre a déclaré vouloir lutter contre la pollution plastique en visant 50 sites qui mettent le plus d'emballages plastiques sur le marché. « Pire qu'une faute, c'est une erreur », aurait dit Talleyrand. Une erreur de penser résoudre la pollution par le « *tout réduction* » des emballages plastiques, qui ne constitue pas une politique environnementale mais un mantra sans justesse et sans raison.

« Je suis fier que les 50 sites industriels les plus émetteurs, 50 sites qui représentaient à eux-mêmes 10% de nos émissions de gaz à effet de serre en France se soient tous engagés à réduire leurs émissions de moitié d'ici 2030. Je vous annonce que nous lancerons une initiative similaire contre la pollution plastique contre les 50 sites qui mettent le plus d'emballages plastiques sur le marché ». ([extrait du discours du Premier ministre devant l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024](#)).

L'initiative n'a rien de similaire : elle vise une profession industrielle spécifique en instaurant une « discrimination matière » parfaitement illégale ; elle combat la fabrication d'emballages plastique. En aucun cas elle ne remédie à la pollution : ni en ce qui concerne les déchets laissés dans la nature résultant de la défectuosité de notre système de collecte et de tri ; ni en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est tout bonnement l'inverse dans de très nombreux cas. Plusieurs études démontrent que la discrimination à l'encontre des emballages plastiques va plutôt à l'encontre des objectifs environnementaux : le remplacement de seulement 10 % des emballages plastique par des emballages fabriqués à partir d'autres matériaux augmenterait le poids des emballages ménagers de 10 à 20 % et la quantité d'émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie de l'emballage de 10 à 14 % ([GVM Gesellschaft für Verpackungsmarktforschung, GVM Société d'étude du marché de l'emballage : Material Efficiency of Packaging in Comparison](#)).

Notre filière est engagée depuis de nombreuses années dans l'éco-conception dans le sens de l'allègement et du recyclage des emballages. A l'heure où sont déjà en place des systèmes de réemploi et des filières de recyclage des plastiques, notamment le recyclage chimique soutenu par l'Elysée, à l'heure où l'Etat prône la réindustrialisation de la France, la méthode et la raison doivent dominer les débats : le politique doit veiller à l'homogénéité et la cohérence du tryptique « réduction-réemploi-recyclage », et ne pas affecter de façon irréaliste l'emballage à usage unique, qui a une fonction utile dans de nombreux cas, fort utile même en cas de crise sanitaire et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire...



« Ne sombrons donc pas dans l'erreur du problème mal posé et dans le marketing politique tapageur, mais mettons ensemble de la justesse dans l'économie circulaire des emballages plastiques. Ne fomentons pas une guerre des matériaux qui serait inepte du point de vue environnemental et engageons-nous vers une approche par les fonctionnalités. Chaque matière dispose d'avantages et d'inconvénients. C'est à partir du « cas d'usage » qu'il nous faut construire une architecture cohérente et efficace sur le plan écologique. », **Gaël Bouquet, délégué général d'Elipso**

ELIPSO est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballage plastique (rigide et souple) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros.

elipso.org / Twitter : @Elipsoemballage - contact@elipso.org - 01 46 22 33 66